

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUJ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 015-134/12/CC

■ Attribution d'une subvention à l'incubateur Impulse pour la création d'entreprises à partir de la recherche publique.

DPEAT 12/7676/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il fait partie du réseau national RETIS.

Il associe l'Université d'Aix Marseille, celle d'Avignon et rejoints ultérieurement par le CEA, CNRS, l'Ecole Centrale Marseille, l'IRD et l'ONERA

Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, le Fond Social Européen et par les collectivités locales.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure d'accueil et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche et portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Sa mission consiste à :

- ↳ valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises innovantes,
- ↳ apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche,
- ↳ favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Environ 40 % des projets incubés concernent les sciences de la vie et santé, 40 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 15 % des sciences et technologies de l'information et de la communication et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne. Parmi ces projets de création, on retrouve de belles réussites, notamment Oz Biosciences, Synprosis, Prorentsoft, Qualissima, Uratek, Ekkyo, Graftys, ou encore Protomed.

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- un financement au risque flexible et partenarial,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiés,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation que cultive la Communauté Urbaine.

Situé en aval des laboratoires de recherche, il se positionne en amont du dispositif pépinière que MPM développe tant avec Grand Luminy sur la thématique biotech, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le multimédia.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 6,3 millions d'euros dans l'accompagnement de 116 projets donnant lieu à la création de 91 entreprises innovantes pour près de 500 emplois directs et 109 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

L'investissement annuel est de l'ordre 700 000 euros à 800 000 euros pour 10 à 12 nouveaux projets.

Durant l'année 2011, 11 entreprises ont été créées pour 50 emplois. Comme les années précédentes un cycle de demi-journées d'information a pu être mis en œuvre sur des thèmes liés au JEI, loi sur l'innovation, négociation, etc.

La fréquence de ces demi-journées est d'une fois par mois.

En plus de ces animations réservées aux incubés, l'incubateur a pu déployer une série d'actions sur le territoire :

- Les rencontres d'Impulse,
- De la valorisation à la protection de l'innovation,
- Les dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes,
- Journée, sciences et création d'entreprises,
- Le FOCEEN – Ecole centrale Marseille,
- Le ISMIN – Ecole des Mines de Saint-Etienne.

En 2012, le cœur de métier de l'incubateur restera :

- l'accompagnement des projets intégrés en 2011,
- la sensibilisation et l'information auprès des universités et établissements de recherche,
- la sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet.

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2011 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine à une quinzaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Le budget prévisionnel 2012 est de 745 000 euros

| BUDGET PREVISIONNEL 2012 (en €) Nouvelle Présentation du Budget | | | |
|--|----------------|---|----------------|
| Budget sur une base de l'intégration de 32 Projets de 2010 à 2012 soit environ 10 projets sur 2012 | | | |
| BUDGET 2012 - DEPENSES | | BUDGET 2012 - RESSOURCES | |
| 1) Charges de personnels | | | |
| Masse salariale brute | | | |
| Assistante de gestion, 3 personnels accompagnants, une chargée de mission et un Directeur | 240 000 | | |
| Charges associée à la masse salariale | | Ministère de la Recherche | 175 000 |
| Charges liées aux personnels | 139 000 | Région Provence Alpes Côte-d'Azur | 99 000 |
| | | Conseil Général 84 | 20 000 |
| 2) Charges hors personnels | | | |
| Loyer et charges | 42 000 | Conseil Général 13 | 90 000 |
| Fournitures, gims, retis, assurances, etc. | 2 000 | Communauté Marseille Provence Métropole | 10 000 |
| Maintenance et matériel informatique | 5 000 | Communauté du Pays d'Aix | 10 000 |
| Matériel & Mobilier | 1 000 | Cotisation des membres | 64 000 |
| Honoraires Qualité | 3 000 | Fonds européens (FEDER) | 150000 |
| Honoraires divers et cotisations | 7 000 | Fonds propre (ROI) | 102000 |
| Honoraires comptables et CAC | 25 000 | Ville de Marseille | 25 000 |
| Déplacements | 15 000 | | |
| Missions réceptions | 15 000 | | |
| Promotion et communication | 12 000 | | |
| Formations interne | 5 000 | | |
| 3) Charges directes et indirectes projets | | | |
| Sous-traitance tertiaire aux projets | 210000 | | |
| Expertises, veille & permanences | 12000 | | |
| Opération stage | 3000 | | |
| Opération bureaux temporaires | 9000 | | |
| TOTAL | 745 000 | | 745 000 |

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises à partir de la recherche publique.
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euro-méditerranéenne des échanges et de la connaissance ».

Après en avoir délibéré :

Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'Incubateur Impulse.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2012 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI